# Duplicata (perte, vol, carte abîmée)

Liste des documents à apporter au magasin

- ☐ Perte : déclaration de perte cerfa 13753
- ☐ Vol : déclaration de vol enregistrée par la police ou la gendarmerie
- ☐ Carte abîmée : la carte grise abîmée
- ☐ Pièce d’identité et justificatif de domicile de moins de 6 mois
- ☐ Permis de conduire (obligatoire)
- ☐ Contrôle technique valide si le véhicule y est soumis
- ☐ Mandat d’immatriculation cerfa 13757 (signé sur place si besoin)

**Ce qu’on fait pour vous**

On remplit la déclaration de perte avec vous en magasin.

Justificatif de domicile et contrôle technique : moins de 6 mois. Hébergé chez un proche ? Attestation d’hébergement à télécharger sur automagdenain.com/documents.html